Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211AVISENQ-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du quatre décembre avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 13
- Votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	PATIN Marie-Pierre	P
BORDET Rosie	P	OGER Edouard	P
BARON Didier	P	AIME Alexandra	P
GALOPIN Marie-Laure	P	CHAUVIN Louis Pierre	P
CHALOPIN Eric	P	REBILLON Nicolas	P
MOUBECHE Patricia	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Patricia MOUBECHE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502719-20251211-20251211AVISENQ-DE

Délibération n° 2025.12.11

Avis enquête publique « Méthanisation SAS St Benoit Energies »

Monsieur le Conseiller Délégué explique à l'assemblée que la SAS SAINT BENOIT ENERGIES domiciliée 1 Montalaux - 50240 SAINT JAMES fait une demande d'autorisation au titre des installations classées auprès de la Préfecture de la Manche pour une unité de méthanisation et la mise à jour de leur plan d'épandage.
Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique d'une durée de 4 semaines soit du 3 novembre 2025 au 2 décembre 2025.
La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, il a été procédé à l'affichage règlementaire de cet avis d'enquête publique.
Monsieur le Conseiller délégué explique que la SAS Saint Benoit Energies exploite 384 ha. Ce projet est le regroupement de 3 exploitations. Une de ces exploitations possède 35 ha sur le territoire de la commune de Saint Georges-de-Reintembault. La production de cette activité représentera la consommation énergétique de 300 personnes.
Cette activité de méthanisation va engendrer un flux de circulation important que ce soit en termes d'engins agricoles ou d'autres véhicules.

Madame la Maire propose que la vigilance de la SAS SAINT BENOIT ENERGIES, soit attirée sur différents points :

- La vitesse de circulation des engins agricoles et des engins routiers en traversée de bourg,
- Le respect des règles de sécurité routière sur tout le territoire,
- Le nettoyage des voies si nécessaire après utilisation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **Donne son accord avec réserve au projet d'unité de méthanisation et à la mise à jour du plan d'épandage de la SAS Saint Benoit Energies de Saint-James,**
- **Emet la réserve suivante : l'assemblée veut attirer la vigilance de la SAS, sur les points suivants :**
  - Respect de la vitesse de circulation des engins agricoles et des engins routiers en traversée de bourg et sur toutes les voies du territoire,
  - Le respect des règles de sécurité routière sur tout le territoire,
  - Le nettoyage des voies si nécessaire après utilisation.
- **Approuve le dossier qui lui a été présenté,**
- **Transmet cette délibération à la Préfecture de la Manche et à la SAS SAINT BENOIT ENERGIES.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

Marie-Claire BOUCHER

